



LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE RECRUTE

AGENTS.ES D'ANIMATION Au sein du service jeunesse

CADRE D'EMPLOI DES ANIMATEURS TERRITORIAUX Par voie statutaire ou à défaut contractuelle

Constituée autour de GRASSE, Capitale Internationale des Parfums et Sous-préfecture des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse s'étend sur 23 communes, 490 km² et regroupe 100 000 habitants.

Rattaché au responsable, vous aurez en charge :

MISSIONS

- Participer au sein de l'équipe, à la mise en œuvre des projets d'animation dans un cadre règlementaire,
- Avoir la responsabilité d'un groupe d'enfants de 3 à 12 ans, participer l'élaboration des projets d'animation ou de démarches pédagogiques,
- Encadrer et animer la vie quotidienne, les activités et la vie collective, enrichir la vie de l'équipe d'animation,
- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant et mettre en place les repères faciles à identifier.

Conditions d'exercice :

- Horaires de travail : sur la base de 17h30, 26h00, 30h00 ou 35h00 annualisées,
- Lieu d'exercice : d'Auribeau, Peymeinade, Le Tignet, Spéracèdes, Cabris, St Cézaire, St Vallier, Seranon.

DIPLOMES, COMPETENCES, QUALITES

- BAFA ou diplôme équivalent exigé,
- Sens du travail en équipe, capacité d'adaptation,
- Etre disponible et à l'écoute,
- Expérience du jeune public (enfants 3-12),
- Voiture et permis B obligatoire.

Le recrutement se fera au 03 janvier 2023

Adresser les candidatures (CV et lettre de motivation) à :

Monsieur le Président - Communauté d'Agglomération du PAYS DE GRASSE
57 Avenue Pierre Sémard – BP 91015 – 06131 Grasse Cedex
Tél : 04 97 05 22 00 – www.paysdegrasse.fr
Ou par mail : recrutement@paysdegrasse.fr